

Relais Petite Enfance

RPE



- Service public gratuit -



Le RPE, c'est...

Un lieu d'information, d'échanges et d'écoute.

Pour les assistant-es maternel·les agréé-es, les gardes d'enfants à domicile :

- Être informés sur ses droits et obligations de salarié (contrat de travail, pajemploi, fr...)
- Être accompagnés dans sa pratique professionnelle
- Participer aux ateliers avec les enfants dont vous avez la garde

Pour les parents, futurs parents :

- Être informés sur les différents modes de garde
- Être accompagnés dans la fonction de parent employeur (pajemploi, fr, DREETS...)
- Participer aux conférences sur la parentalité

Pour les enfants de – de 3 ans :

Participer à des ateliers d'éveil et de sociabilisation avec leur assistant·e maternel·le

Sur RDV

- mardi de 16h à 19h
- mercredi et vendredi de 8h à 12h

au 07 61 48 33 14

Sur inscription

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h

